



POUR INFORMATION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Dixième rapport supplémentaire:
Faits nouveaux relatifs à la préparation
de la discussion de la Conférence
sur le renforcement de la capacité de l'OIT**

1. A sa 300^e session, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la 97^e session (2008) de la Conférence internationale du Travail une question concernant le renforcement de la capacité de l'OIT ¹. En outre, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de bien vouloir l'informer à sa session de mars 2008 des faits nouveaux pertinents relatifs à la préparation de la discussion de la Conférence. Les informations suivantes sont communiquées conformément à cette demande.
2. Le Bureau a établi un avant-projet de texte contenant les éléments d'un éventuel document faisant autorité, qui a été envoyé aux coordonnateurs régionaux fin 2007. Cet avant-projet a fait l'objet de consultations tripartites informelles les 5 et 6 février et a ensuite été révisé à la lumière des contributions très utiles reçues pendant ces consultations. Le texte révisé est inclus dans le rapport VI et servira de base aux discussions de la Conférence. Conformément au calendrier, le rapport sera disponible au moins deux mois avant l'ouverture de la Conférence le 28 mai 2008 ².
3. Par ailleurs, comme prévu dans le programme de travail et le rapport oral qui ont été présentés au Conseil d'administration à sa dernière session, le Bureau a établi deux autres documents, l'un sur les modalités éventuelles du dispositif d'examen cyclique et l'autre sur deux autres questions relatives à la gouvernance et à la capacité, pour examen par un groupe directeur du Conseil d'administration. Ces deux documents ont fait l'objet d'une discussion préliminaire lors d'une réunion consultative préparatoire tenue le 7 mars, puis lors d'une autre réunion consultative, le 13 mars, qui ont été présidées, comme les

¹ «Renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le cadre de la mondialisation: poursuite de la discussion sur le renforcement de la capacité de l'OIT et éventuel examen d'un document faisant autorité, qui pourrait prendre la forme d'une déclaration ou de tout autre instrument adéquat, assorti de tout suivi approprié, ainsi que la forme qu'ils pourraient prendre.»

² Il était prévu dans le rapport oral soumis au Conseil d'administration à sa dernière session que ce rapport pourrait être complété par un rapport supplémentaire portant sur les développements ultérieurs qui auraient lieu lors de la session de mars du Conseil d'administration.

consultations antérieures, par M. Elmiger, ancien président de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT. Ces deux réunions étaient ouvertes à tous les Etats Membres de l'OIT et se sont tenues avec la participation du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, entendu que la discussion reprendrait au sein d'un groupe directeur du Conseil d'administration après la Conférence. Le Conseil d'administration aura aussi à se prononcer sur les dispositions les plus appropriées pour un examen efficace des questions restantes et pour lui permettre de poursuivre la conduite du processus.

Genève, le 18 mars 2008.

Document soumis pour information.